



Bulletin d'information de **SELONNET**



Selon pitchoun país
mai grand renom

N° 63 - Décembre 2019



L'école de Selonnet bénéficiaire d'un important legs !

SOMMAIRE



Edito du maire
P. 2



La communauté d'agglomération
P. 3



Rallye Monte-Carlo, le retour !
P. 4



Travaux, projets, ...
P. 5 - 6



Du côté de l'école
P. 7 - 8



Elections - En bref - Etat civil - ...
P. 9 - 16

L'ÉDITO DU MAIRE



M. Benoît CAZÈRES

Chers amis,

C'est toujours avec le même plaisir qu'avec l'ensemble de l'équipe municipale, nous vous présentons ce dernier bulletin municipal de notre mandat.

Nous devons déroger à l'habitude qui a été prise d'accompagner la diffusion du bulletin municipal d'une réunion publique et ce en raison de la période pré-électorale dans laquelle nous sommes entrés le 1^{er} septembre dernier.

Bien évidemment nous nous tenons à votre entière disposition pour répondre à toutes vos interrogations.

L'actualité est toujours aussi intense tant les projets mis en place sont nombreux et nécessitent une mobilisation sans cesse plus importante de l'ensemble des élus jusqu'à la fin du mandat.

Je tiens à les remercier sincèrement pour leur implication sans réserve pour l'action communale et intercommunale.

Je tiens tout particulièrement à remercier Marie-France et Michel qui œuvrent au quotidien à mes côtés avec courage, détermination et abnégation pour notre territoire et ses habitants.

Au cours de ce mandat, les élus locaux ont dû particulièrement faire valoir leurs capacités d'écoute et d'adaptation pour faire face aux profonds bouleversements de l'organisation territoriale en raison notamment de la réforme des intercommunalités, cet échelon devenu élément majeur de la gestion de nos territoires.

C'est ainsi que nous essayons d'accompagner dans les meilleures conditions le transfert des compétences et particulièrement celle de l'eau et de l'assainissement qui a induit le transfert d'un agent, Monsieur Didier LABORDE.

Je tiens à souligner le travail de l'ensemble des agents qui nous ont tous accompagnés dans notre mission avec beaucoup d'énergie, de sérieux et de rigueur.

Les Selonnois vont fêter cette année les 50 ans de la station ; ce sera un moment fort d'histoire et de culture pour les habitants de notre commune mais aussi un moment incontournable de réflexion sur les enjeux d'avenir de la montagne.

Les habitants de Selonnet ont toujours su montrer leur solidarité entre eux et leurs attaches fortes à leur commune, à son avenir et à ses générations futures. C'est ainsi que nous tenons à remercier très chaleureusement Madame Claire CLARION qui a consenti un legs important à la commune.

Avec l'ensemble de l'équipe municipale, je vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année et vous présente tous mes vœux de santé, de bonheur et de réussite pour cette nouvelle année 2020 ■

VŒUX A LA POPULATION

La traditionnelle cérémonie des vœux à la population se tiendra le **samedi 11 janvier 2020, à 18h**, dans la salle Tétras Lyre (rez-de-jardin de la mairie).

Un apéritif suivra l'intervention du maire. Toute la population est dès à présent invitée à participer à ce moment de convivialité.

LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

Côté politique

L'actualité de la Communauté d'agglomération est en ce moment marquée par le transfert de la compétence eau et assainissement.

La mise en place de ce transfert nécessite un travail très approfondi qui s'est tenu sous la direction de monsieur Christophe BOUCHOT actuel directeur de la régie des eaux de la ville de DIGNE-LES-BAINS.

Ce travail s'est organisé au travers :

- d'un comité de suivi, dont je faisais partie, qui avait pour objet d'assurer le suivi du transfert de cette compétence avec le cabinet d'étude qui accompagne la Communauté d'agglomération. Celui-ci s'est réuni 11 fois dans le courant de l'année 2019.
- de réunions sectorielles en présence des élus et des agents de chaque secteur du territoire de PAA (ces réunions se sont tenues au pôle de proximité de Seyne à trois reprises) ;
- d'un groupe de travail composé d'élus.

L'objectif étant d'organiser ce service à l'échelle intercommunale par le transfert des agents et des biens nécessaires à son bon fonctionnement au 1^{er} janvier 2020.

Les incidences financières sont une des préoccupations majeures de ces travaux.

Il a été décidé pour l'année 2020 de ne pas modifier les tarifs mais l'harmonisation du prix de l'eau sur le secteur devra se faire durant une période de 10 années au plus.

Les enjeux de ce transfert sont très importants en particulier pour notre commune sur laquelle des travaux conséquents sont prévus notamment sur la station d'épuration et sur une partie du réseau d'eau.

Ce transfert induit le transfert d'un agent.

Il s'agit de Monsieur Didier LABORDE. Je tiens à le remercier pour son engagement et sa disponibilité pour notre commune depuis le 1er juillet 2003.

Je tiens également à saluer sa compréhension dans ce qui vient modifier sa carrière et je lui souhaite une belle réussite au sein de la Communauté d'agglomération.

- Benoît CAZÈRES -

Côté pratique

- A la date du transfert de compétence, M. Didier LABORDE, agent technique communal polyvalent, sera transféré au nouveau service intercommunal de l'eau et de l'assainissement. Il intégrera une équipe de 4 agents techniques et d'un agent administratif, tous basés dans les locaux de l'ancienne Communauté de communes du Pays de Seyne (au quartier de L'arénas, à la sortie de Seyne en direction de Digne). Tout le matériel communal acheté avec l'actuel budget communal de l'eau et de l'assainissement sera également transféré. Il s'agit principalement des matériaux et outils relatifs aux interventions sur les réseaux (compteurs, clés de vanne, tuyaux,...) et du camion plateau de la commune. L'équipe technique interviendra sur l'ensemble des communes du Pays de Seyne. Elle est amenée à être étoffée assez rapidement.
- Pour tout problème rencontré avec la distribution de l'eau (fuite, manque d'eau, compteur gelé ou cassé,...) ainsi que l'évacuation des eaux usées (canalisation bouchée sur la partie publique du réseau,...) il conviendra de contacter directement le pôle de proximité de Seyne au 04.92.35.22.41
- Les situations de crise (notamment en cas de pollution de l'eau) seront gérées par le service intercommunal.
- La commune devra être contactée uniquement pour les questions liées à la facturation de l'année 2019 et des années antérieures. Pour tous les autres cas, le secrétariat ne sera pas en capacité de vous répondre et ne pourra que vous renvoyer vers le service intercommunal ■

RALLYE MONTE-CARLO : LE RETOUR !

Après l'édition 2019, auréolée de succès, les organisateurs du rallye Monte-Carlo ont décidé de reconduire l'étape spéciale « La Bréole - Selonnet » pour 2020. Cerise sur le gâteau, il y aura deux passages pour cette étape : un le matin, l'autre l'après-midi.

Le samedi 25 janvier 2020, l'étape spéciale n°10 partira donc de La Bréole à 10h56 (passage au village de Selonnet vers 11h06) et l'étape spéciale n°11 à 15h26 (passage à Selonnet vers 15h36).

Au village, vous pourrez profiter du spectacle sur les gradins installés sur la place et sur ceux surplombant le pont de Blanche. Le comité des fêtes et l'USB Ski Club vous proposeront des buvettes et une petite restauration.

De nombreux parkings seront balisés dans les prés situés à proximité du village. Il vous est demandé de les utiliser et, en aucun cas, de vous garer en bordure de la voie départementale n°900.



Badges « accès riverains »

Pour les personnes dont l'accès à l'habitation est impacté par le tracé de l'épreuve spéciale (toute la commune sauf les quartiers de La Liberne, Les Courbons, La Tuilerie), un pass « accès riverains » sera délivré en mairie 15 jours avant l'épreuve. Il n'y aura qu'un seul pass par foyer.

Ce dernier, une fois apposé sur le pare-brise du véhicule, permettra de circuler jusqu'à 2h avant le début de l'épreuve spéciale n°10 puis pendant la courte réouverture de la mi-journée.

Conditions de circulation

Les routes concernées par les restrictions de circulation sont : la RD 900c (entre le pont du village et le bas des gorges de la Blanche), la RD 7 (entre La Chaumette et La Bréole), la RD 1 (entre le pont du village et le quartier du Château, à Saint-Martin-lès-Seyne). L'accès à Chabanon sera concerné par les restrictions.

7h56 : fermeture de la circulation motorisée (sauf pour les « accès riverains »)

8h56 : fermeture totale de la circulation motorisée

10h26 : fermeture totale de la circulation piétonne

10h56 : départ du premier passage

13h00 : réouverture des routes uniquement pour les porteurs du pass « accès riverains » et pour la traversée du village pour le tronçon permettant de relier l'ancienne boulangerie au pont

13h30: fermeture totale de la circulation motorisée

14h56 : fermeture totale de la circulation piétonne

15h26 : départ du deuxième passage

17h30 : réouverture des routes

Déviations pour rejoindre le village et la station de Chabanon

Durant toute la journée, les véhicules légers souhaitant rejoindre Chabanon ou les parkings situés au dessus du village pourront emprunter le chemin des Cours, depuis le pont des Cours, situé au niveau de La Liberne, jusqu'au quartier de Surville où ils récupéreront la route communale n°1 ■

AMÉNAGEMENT DES BERGES DE LA BLANCHE

Plus que jamais d'actualité pour la commune, le projet d'aménagement des berges de la Blanche a repris son cours à l'automne 2019 avec le recrutement d'un nouveau bureau d'étude.

Après la phase de faisabilité, menée par le cabinet Alterespaces en 2018, le conseil municipal a décidé de lancer la phase opérationnelle du projet en publiant un marché de maîtrise d'œuvre (phase avant projet pour le plan d'eau et phase esquisses pour le reste des aménagements). Après réception et analyse des différentes offres reçues, c'est un groupement de bureaux d'études qui a été retenu. Outre le cabinet mandataire, ALPICITÉ (basé à Embrun), le groupement comprend le cabinet Aménagement des Espaces de Vie (AEV) et M. Antoine MARACHE, architecte-paysagiste. Le montant total de sa mission s'élève à 10.775 € HT.

Le projet initial qu'avait proposé le cabinet Alterespaces sera prochainement revu pour prendre en considération l'opportunité de créer un camping dans le prolongement du quartier de Boulangère. Celui-ci pourrait être porté par la commune ou par un privé, les discussions sont en cours.

Le calendrier prévisionnel de réalisation de cette opération est désormais fixé comme suit :

- Fin 2019 : dépôt du dossier de demande de subvention pour la 1ère phase de travaux (DETR)
- Courant 2020 : premières études règlementaires, recherches de financements complémentaires, dossier de consultation des entreprises pour la première phase de travaux (cheminements)
- Fin 2020 / Courant 2021 : dimensionnement des ouvrages de la 2^{nde} phase de travaux, études règlementaires, dépôt des dossiers de demande de subvention pour la 2^{nde} phase.
- 2021 : Travaux de la première phase
- 2022 : Travaux de la seconde phase (plan d'eau de baignade) ■

RESTAURANT D'ALTITUDE DE CHABANON

Espéré depuis des années, le restaurant d'altitude à Chabanon est enfin une réalité ! Construit au sommet du télésiège des Monges, il bénéficie d'une magnifique vue sur la vallée et, au second plan, sur les Alpes. C'est donc tout naturellement qu'il s'appelle « Le Panoramic ».

Son gérant, M. Lionel MARGAILLAN, a conclu avec la commune un contrat de délégation de service public (DSP) visant la construction et l'exploitation de cette structure. Dans ce cadre, la commune a pris à sa charge les travaux de terrassement (nécessaires à la construction mais également aux réseaux), les frais d'études pour la réalisation d'un assainissement autonome, et la mise en œuvre du système d'adduction d'eau (cuve alimentée par le réseau d'enneigement du culture - uniquement pour l'eau non utilisée pour l'alimentation humaine, cette dernière étant exclusivement distribuée en bouteille). Pour couvrir ces travaux, la commune a contracté un emprunt de 30.000 €, sur 10 ans au taux de 0.62%, auprès du Crédit Agricole. La redevance annuelle versée à la commune sera de 1.000€.

L'ouverture du restaurant, sous la forme d'un snack pour la première année, est prévue pour les vacances de Noël 2019 ■



ACQUISITION DE LA MAISON BARLES



M. BLAISON, M. CAZÈRES, M. BARLES, Me VAGINAY

Le 26 septembre 2019, la commune est officiellement devenue propriétaire de la Maison BARLES en signant l'acte de vente avec M. Jacques BARLES, devant Maître VAGINAY, notaire à Barcelonnette, en présence de M. Francis BLAISON, trésorier intérimaire de Seyne et trésorier de Digne-les-Bains.

La parcelle acquise est cadastrée section D n°617 et représente une surface au sol de 432 m².

Le prix de vente (80.000 €) a été couvert par un emprunt contracté pour 15 ans, au taux de 0.51% auprès du Crédit Agricole ■

AMÉNAGEMENT DE LA BRASSERIE

Après avoir acquis la Maison Barles, la commune a signé un bail avec la société Brasserie de l'Aubrée pour y réaliser un atelier et un local commercial au rez-de-chaussée (environ 160 m²). Dans l'accord conclu, il est prévu que la commune prenne à sa charge les gros travaux d'aménagement (toiture, façade, redistribution des espaces intérieurs, menuiseries, étanchéité du toit terrasse, aduction d'eau). De leur côté, les gérants de la brasserie se sont engagés à réaliser tous les autres travaux d'aménagement nécessaires à leur activité (mise aux normes de l'électricité, plomberie, sols, isolation des murs).

Pour couvrir les premiers travaux d'aménagement (hors toiture et façade), la commune a contracté un emprunt de 50.000 €, sur 15 ans, au taux de 0.86 %, auprès du Crédit Agricole. Un autre emprunt sera nécessaire pour couvrir les travaux de toiture et de façade. Ces deux emprunts seront couverts par le loyer versé à la commune depuis le 1er novembre dernier : 800 € HT / mois pendant 15 ans. ■



Ouverture prévue fin 2019 / début 2020

RÉFECTION DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE DE LA BASSE LIBERNE

Depuis quelques années, le réseau communal de distribution de l'eau potable, dans son tronçon pris entre le pont du village et la sortie du quartier de la Basse Liberne (en direction de Gap), présente des signes d'usure avancée. Plusieurs réparations ont été réalisées ces dernières années mais cela ne suffisait pas pour garantir la distribution de l'eau. Aussi, la commune a décidé de procéder à d'importants travaux visant à installer une nouvelle conduite de distribution et à reprendre tous les branchements aux habitations. Le marché, attribué à la SARL Richard MICHEL TP, s'élève à 254.138,35€ HT. La maîtrise d'œuvre est quant à elle assurée par le bureau SAUNIER Infra, de Gap. La maîtrise d'ouvrage de ce chantier - qui devrait se terminer au printemps 2020 - sera reprise par le service intercommunal de l'eau et d'assainissement dès le 1er janvier 2020 ■

DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE

Après deux premières années concluantes, le regroupement pédagogique intercommunal Seyne-Selonnet a vécu une nouvelle rentrée scolaire.

Les CP de Seyne et leurs parents ont découvert l'école de Selonnet et s'y sont très vite habitués. Les élèves de CE1 à CM2 habitant Selonnet évoluent de leur côté à l'école primaire de Seyne.



Les effectifs

30 enfants sont aujourd'hui scolarisés à l'école communale : 16 en CP (dont 4 sont originaires de Selonnet) et 14 en maternelle.

3 nouvelles entrées sont prévues au mois de janvier 2020 en maternelle, portant ainsi l'effectif global à 33 enfants. Celui-ci est stable et permet aux enfants, ainsi qu'aux enseignants et personnels d'encadrement, d'évoluer dans de bonnes conditions.

L'équipe

Dans la classe de maternelle, ce sont Mmes Claire JANEL, responsable du service, et Jennifer THENAULT, qui occupent les fonctions d'aide maternelle auprès de l'enseignante Mme Stéphanie DE MEO (remplacée le vendredi par Mme Bénédicte LABOURDETTE).

La classe de CP est quant à elle confiée à Mme Lucie DUSSAP, également directrice de l'école. Mme Aline RACLOT y intervient en qualité d'Assistante de Vie Scolaire (AVS) pour y accompagner un enfant en difficulté.

Au restaurant scolaire, Mme Hélène MAGNAN-BAYLE est chargée de la liaison avec le GIP de Seyne (où sont cuisinés tous les repas), du service et du ménage.

Les projets scolaires

> Spectacle autour de la poésie, des comptines et des chants.

> Participation au projet initié par la circonscription de Sisteron-Nord "Graines de citoyens : Moi, les autres, le monde, la terre". Ce projet a pour principal enjeu d'aborder avec les élèves et leurs parents, au sein de l'école, des thématiques en lien avec la construction de la citoyenneté, l'éducation à la tolérance et à la solidarité, le développement d'une aptitude à la responsabilité et à la coopération par le biais de la lecture d'ouvrages documentaires. Les thématiques choisies sont : Les émotions pour la classe maternelle, les oiseaux dans notre environnement pour la classe de CP.

> Création de vidéos sur les oiseaux (au CP) et sur les émotions (en maternelle)

Réalisés en partenariat avec Mme Line FONTANINI-NGUYEN, enseignante référente aux usages du numérique sur la circonscription de Sisteron-Nord.

> Classe découverte de 3 jours et 2 nuitées pour les maternelles de grande section et les CP, sur le thème « la musique et l'environnement » et plus précisément les oiseaux (séjour réalisé du 9 au 11 décembre 2019 au centre de La fontaine de l'ours, à Auzet).

DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE

UN LEGS POUR L'ÉCOLE !

Le 8 octobre dernier, un courrier de Me François OLLIVIER, notaire à Les Pennes-Mirabeau, annonçait à la commune être en charge de la succession de Mme Claire CLARION décédée en l'état d'un testament olographe aux termes duquel Selonnet a été institué comme légataire particulier. La partie concernant la commune est ainsi rédigée :

« En souvenir de ma merveilleuse enfance dans ce village, grâce à mes voisins, la famille Désiré CHARBONNIER et aux instituteurs Madame Ida TURREL et Monsieur Emile MICHEL, je lègue à titre particulier à la commune de 04140 SELONNET, pour un projet destiné à l'école du village, un quart des avoirs financiers et des liquidités que je détiens sur les comptes [...] ainsi que les actions Air Liquide [...] et ce à l'exception de tout contrat d'assurance vie ».

Au vu des éléments fournis par le notaire, ce legs s'élèverait à 380.105,98 €. Une très belle somme qui honore notre collectivité et que le conseil municipal a décidé d'accepter lors de sa séance du 07 novembre 2019.

L'utilisation de cette somme sera discutée lors de l'élaboration du budget primitif pour l'année 2020. La toiture, l'isolation, la mise en accessibilité du bâtiment, le matériel pédagogique seront les principales pistes de travail. ■

Qui était Mme Claire CLARION ?

Mme Claire CLARION est née le 14 juin 1923 à Seyne. Bien que baptisée en l'église de cette commune, c'est à Selonnet qu'elle passa toute son enfance. Elle y habita, avec ses parents, au cœur de ce qui est aujourd'hui le centre ancien, et suivit l'instruction primaire à l'école du village.

Après ses études, elle fut professeur à l'Institut de mécanique des fluides de l'Université d'Aix-Marseille, du 1er février 1946 au 30 septembre 1985, où elle a participé activement au développement du pôle de la mécanique des fluides à Marseille.

Férue de généalogie, elle mit à profit le temps offert par sa retraite pour dresser son arbre généalogique. Cela lui permit de découvrir, notamment, que l'un des ses ancêtres avait été pharmacien de Napoléon.

Madame CLARION est décédée le 22 juillet 2019, dans la commune de Les Pennes-Mirabeau (13). Conformément à son souhait, elle repose désormais au cimetière de Seyne ■



Mme Claire CLARION



ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE

Bénéficiant d'une aide de l'Etat (1.307€) et de l'académie Aix-Marseille (2.045€), la commune de Selonnet a fait l'acquisition d'un tableau interactif, pour la classe de maternelle, et de 8 tablettes numériques pour l'ensemble de l'école (pour un total de 4.646 €HT). Tous les écoliers ont désormais la possibilité de travailler avec des outils modernes et performants. Un plus pour leurs apprentissages ■

LA STATION DE CHABANON FÊTE SES 50 ANS !



Le samedi 1er février 2020, la station de Chabanon fêtera son 50^{ème} anniversaire.

Ouverte en 1970, la station n'a eu de cesse de se moderniser, de développer son domaine skiable et de garantir une neige de qualité à l'aide d'un réseau d'enneigement très étendu. Tout au long de ces années, la commune de Selonnet et la Société d'Aménagement Touristique de Selonnet (SATOS) ont travaillé en étroite collaboration afin de développer ce site touristique indispensable au maintien des emplois dans le Pays de Seyne.

Cette journée, riche en festivités, permettra de donner un coup de projecteur important sur la station tout en essayant d'attirer une clientèle plus jeune (ados et jeunes adultes) qui a tendance à préférer les plus grandes stations des Alpes du Sud.

Cet anniversaire sera également l'occasion de lancer le « Winter festival » qui mettra à l'honneur la musique, avec 2 DJ et 1 saxo très connus, et est amené à être reconduit chaque année avant les vacances d'hiver.

Pour que cette journée soit une réussite, la mairie et la SATOS recherchent des bénévoles pouvant aider à mettre en place les activités, tenir la buvette, servir l'apéritif, faire la circulation, ... Si vous êtes intéressés, nous vous remercions de vous rapprocher de la mairie ■

Programme de la journée du 1er février 2020

A partir de 10h

Marché de produits locaux | Animation airbag freestyle ski | Baptême de buggy avec Benoît FORTUNATO (Champion du monde d'enduro)

De 14h à 17h

Initiation au ski bosses avec Guilbaut COLAS (Champion du monde de la discipline) | Baptême d'hélicoptère (depuis le village) | Exposition sur l'histoire de la station (dans la salle « La Sérénité ») | Déambulation sur échasses | Démonstrations par l'école de ski

A partir de 17h

DJ live première partie avec Nicolas CURTIS | Démonstrations acrobatiques sur les pistes (3 champions du monde font le show : François RAGOLSKI, Guilbaut COLAS, Benoît FORTUNATO) | Spectacle de feu Héphaïstos | DJ live concert avec Juanito et Bozo Sax (2 artistes internationaux)

Clôture de la journée par un feu d'artifice tiré depuis le front de neige de la station ■



FORMATION INCENDIE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Régulièrement les agents communaux suivent des formations pour mettre à jour leurs connaissances et découvrir les nouveautés réglementaires. Si la partie relative aux fonctions des agents est assurée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), il revient à la commune de mettre en place, directement, les formations relatives à la sécurité.

C'est dans ce cadre que tous les agents communaux ont récemment été formés au risque incendie et à la manipulation des extincteurs.



Après avoir pris connaissance de la chaîne du feu et des bons réflexes à adopter en cas de situation de crise, les agents ont pu manipuler les différents types d'extincteurs (eau, poudre et CO2) en s'exerçant à éteindre plusieurs feux simulés. ■

FERMETURE DE LA TRÉSORERIE DE SEYNE

Le 31 décembre 2019 la trésorerie de Seyne fermera définitivement ses portes. La quasi-totalité de ses activités sera transférée à la trésorerie de Digne-les-Bains au 1er janvier 2020.

Cette décision, prise par la Direction Départementale des Finances Publiques, s'inscrit dans le cadre de son plan de réorganisation de ses implantations de proximité. Ce dernier vise à s'adapter aux nouveaux usages des citoyens (baisse de la fréquentation des trésoreries, hausse des paiements en ligne, développement de l'administration numérique,...) et à offrir des services renforcés aux collectivités (désignation d'agents qui ne feront que du conseil aux collectivités et d'autres qui ne traiteront que les opérations comptables, alors qu'aujourd'hui tout est traité par la même personne).

La commune de Selonnet, tout comme les autres communes du Pays de Seyne, s'est vivement opposée à cette fermeture. Néanmoins, les protestations des acteurs publics locaux n'ont pas suffi à conduire l'Etat à faire machine arrière.

Durant les premiers mois de l'année 2020 une permanence pour les particuliers subsistera dans les locaux de l'actuelle trésorerie. Elle sera accessible un jour par semaine (celui-ci n'est pas connu à l'heure où nous imprimons ce bulletin). Des renseignements continueront d'y être délivrés et les paiements par chèque et carte bleue seront encore possibles. Par contre, les espèces n'y seront plus acceptés. Pour régler vos factures « publiques » avec ce mode de paiement, il faudra se rendre au tabac-presse L'Edelweiss, situé dans la Grand'Rue de Seyne (montant limité à 300€), à partir du mois de février 2020.

Ensuite, durant le courant de l'année 2020, la permanence rejoindra la Maison de Services au Public - appelée à devenir une Maison France Service - située à côté du cabinet médical de Seyne.

Le personnel en poste à Seyne sera maintenu mais travaillera désormais à distance pour la trésorerie de Digne-les-Bains. Sur les deux agents, un devrait partir à la retraite au début de l'année 2020, l'autre dans le courant de l'année 2021 ■

UTILISATION DE LA SALLE TÉTRAS LYRE PAR LES ASSOCIATIONS

Depuis qu'elle a été rénovée, en 2017, la salle Tétras Lyre (située au rez-de-jardin de la mairie) est devenue la salle associative de la commune de Selonnet. Les activités qui s'y tiennent permettent d'entretenir le lien social et enrichissent l'offre culturelle du village. Jugez plutôt :

Lundi : de 14h30 à 17h, les lundis animés (atelier créatif, broderie,...). De 17h à 20h30, cours d'italien.
Mardi : de 14h30 à 17h30, peinture (Association l'Age d'or de la Blanche). De 19h à 20h15, yoga pour les adultes.

Mercredi : de 10h à 12h, couture (Association Nature Culture Blanche-Serre-Ponçon). De 15h30 à 17h30, batterie (Association Musique dans la Vallée).

Jedi : de 14h à 19h30, vannerie (Association Les Vanniers de la Blanche).

Vendredi : de 17h à 18h, yoga enfants

Pour tout renseignement sur ces activités et obtenir les coordonnées des responsables, n'hésitez pas à contacter la mairie ■

DÉNEIGEMENT DES CHEMINS PRIVÉS

Depuis plusieurs années, la commune assure gracieusement le déneigement des accès et des chemins privés. En contre partie, il est demandé aux privés d'entretenir correctement leurs chemins et notamment de veiller à ce que les arbres et les haies soient régulièrement taillés afin que, une fois chargés de neige, ils ne constituent pas des obstacles, même mineurs, au passage des engins de déneigement. Ceux-ci ont besoin de 4 m de large et de 3.5 m de haut pour pouvoir circuler librement.

Les privés dont l'accès à leur maison est délimité par un portail devront laisser celui-ci ouvert avant chaque chute de neige annoncée s'ils souhaitent que le déneigeur fasse la trace.

Tout obstacle (muret, bordure, ...) devra être signalé à l'aide de piquet d'une hauteur d'au moins 1.50m peint en rouge à son sommet.

Par ailleurs, il est rappelé qu'en cas de faible chute de neige et/ou en fonction de l'état des chemins (sols gelés ou non), les déneigeurs pourraient être amenés à ne pas assurer le déneigement sur une partie des chemins. En effet, le risque de détérioration du sol serait bien trop important.

Enfin, il est rappelé que les déneigeurs procèdent à un premier passage pour créer la trace et à un second pour réaliser les élargissements nécessaires aux manœuvres des véhicules. Ils respectent en outre l'ordre de priorité suivant : les voies communales puis les voies privées empruntées par le transport scolaire puis le reste des voies.

Un oubli peut néanmoins arriver. Dans ce cas, il est impératif de le signaler au secrétariat de mairie et non aux déneigeurs eux-mêmes ■

DÉPART DE MICHÈLE POPARD



Conseillère municipale de 2008 à 2014, chargée du cadre de vie et du bulletin municipal, très engagée dans le milieu associatif du Pays de Seyne, Mme Michèle POPARD a fait le choix de continuer à vivre sa retraite près des siens, dans les Vosges, d'où elle est originaire. Le mardi 10 décembre dernier, les élus et quelques proches ont partagé avec elle le verre de l'amitié afin de marquer son départ de la commune ■

ELECTIONS MUNICIPALES

L'année 2020 sera marquée par le renouvellement intégral des conseils municipaux sur l'ensemble du territoire national. Les dates des 15 et 22 mars ont été retenues pour ce scrutin.

A Selonnet, ce sont 11 conseillers municipaux qui seront renouvelés au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

Quel mode de scrutin ?

La population de notre commune étant inférieure à 1000 habitants, c'est le scrutin majoritaire plurinominal à deux tours qui s'y appliquera.

Lors du vote, le panachage est possible. Concrètement, les électeurs pourront rayer des personnes afin de ne choisir que certains candidats (dans la limite de 11 noms présents dans l'enveloppe, faute de quoi le bulletin sera déclaré nul).

Au premier tour, seront déclarés élus les candidats qui auront recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés et dont le score sera au moins égal à un quart des électeurs inscrits.

Au second tour, seront élus les candidats ayant recueilli le plus grand nombre de voix .

Qui peut être candidat ?

Pour être candidat il faut être éligible (disposer de la qualité d'électeur, être âgé de 18 ans au plus tard le 14 mars 2020, jouir de ses droits civils et politiques, être en règle vis-à-vis du service national, et ne pas être sous tutelle ou curatelle) et justifier d'une attache avec la commune.

Les personnes disposant de la qualité d'électeur, par inscription dans une autre commune, mais possédant un bien sur la commune peuvent faire acte de candidature à la condition d'être inscrites au rôle des contributions locales au 1er janvier 2020.

Qui peut voter ?

Tous les électeurs inscrits sur la liste électorale principale et la liste électorale complémentaire pour les élections municipales pourront voter.

Les jeunes qui auront 18 ans entre les deux tours, et au plus tard le 21 mars à minuit, pourront voter pour le 2nd tour.

Suis-je bien inscrit sur l'une des listes électorales ?

Une téléprocédure d'interrogation de la situation électorale permet à chaque citoyen de vérifier la commune et le bureau de vote d'inscription, à partir de tout support numérique connecté (ordinateur, tablette, smartphone).

Ce téléservice gratuit est disponible à l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687>

Lors de la vérification de votre situation électorale, il est impératif de renseigner les champs obligatoires que sont votre nom et tous les prénoms mentionnés sur votre acte de naissance. Si au terme de la recherche sur cette application, vous ne vous retrouvez pas sur une liste électorale, déposez une demande d'inscription sur les listes électorales sur le même site ou prenez contact avec la mairie.

A RETENIR

1^{er} tour

Dimanche 15 mars 2020
de 8h à 18h.

2nd tour

Dimanche 22 mars 2020
de 8h à 18h.

11
conseillers municipaux
à élire

ELECTIONS MUNICIPALES

Comment s'inscrire sur l'une des listes électorale ?

Pour pouvoir voter aux élections municipales des 15 et 22 mars 2020, il faut être inscrit sur les listes électorales. Si ce n'est pas le cas, n'oubliez pas de demander votre inscription avant le vendredi 7 février 2020.

Les citoyens européens résidant en France doivent s'inscrire sur la liste électorale complémentaire pour pouvoir voter aux élections municipales.

Pour vous inscrire, trois solutions :

> le service en ligne gratuit sur Service-Public.fr <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396> (en envoyant un justificatif d'identité et un justificatif de domicile en version numérique) ;

> par correspondance, en envoyant à la mairie la photocopie de votre pièce d'identité et de votre justificatif de domicile ainsi que le formulaire de demande d'inscription Cerfa n°12669*02 complété ;

> en mairie directement en présentant une pièce d'identité récente, un justificatif de domicile et le formulaire de demande d'inscription Cerfa n°12669*02 complété. ■

Distribution des cartes électorales

Cette année seuls les nouveaux inscrits recevront leur carte électorale. Les envois seront effectués au début mi-février 2020.

Distribution de la propagande électorale

Elle est exclusivement à la charge des candidats. La mairie ne sera pas en possession de ces documents et ne pourra pas donc pas réaliser de duplicata.

FOCUS SUR LE RÔLE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Elus pour une durée de 6 ans, les conseillers municipaux siègent au sein du conseil municipal qui se réunit au minimum une fois par trimestre. Ce dernier est chargé de « gérer les affaires de la commune » dans les domaines de compétence qui sont les siens : école, voirie, aménagement de la forêt, aménagement urbain, bâtiment communaux, culture, sport, loisirs, ...

En dehors des séances du conseil municipal, les conseillers se réunissent en groupes de travail appelés commissions municipales. Celles-ci permettent, en petit groupe, de débattre d'une ou plusieurs thématiques. Le conseil municipal fixe librement le nombre, les thèmes et la composition de ces commissions.

En son sein, le conseil municipal procède à l'élection du maire.

Certains conseillers municipaux (maximum 3 à Selonnet) peuvent devenir adjoints au maire. S'ils sont proposés par le maire, il revient à l'ensemble du conseil municipal de voter pour les désigner officiellement. Les adjoints sont, tout comme le maire, officiers de l'état civil et officiers de police judiciaire. Par ailleurs, ces derniers peuvent se voir confier une délégation pour agir dans un domaine précis de l'action municipale.

Enfin, dans les mêmes conditions que pour les adjoints, les autres conseillers municipaux peuvent se voir attribuer une délégation. A l'inverse des adjoints au maire, ils ne seront pas officiers de l'état civil ni officiers de police judiciaire.

ZOOM SUR LE GÉOPARC DE HAUTE-PROVENCE

A partir de 2020, sept nouvelles communes vont rejoindre le territoire de l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence : Les Mées, Peyruis, Malijai, L'Escale, Volonne, Château-Arnoux et Bellafaire.

Cela fait suite à une demande déposée en novembre 2018 auprès du Bureau des Géoparc de l'UNESCO et à la visite de revalidation du label qui a eu lieu en juillet 2019.

C'est l'occasion de rappeler quelques concepts sur les Géoparc mondiaux de l'UNESCO.



Qu'est-ce qu'un Géoparc ?

C'est un territoire bien délimité qui possède un patrimoine géologique de valeur internationale. Ce patrimoine est considéré dans ses rapports avec les autres patrimoines : culturel, naturel, immatériel pour le développement durable du territoire.

C'est donc un outil de développement d'un tourisme durable (tourisme à taille humaine privilégiant les petites structures et les acteurs locaux) mais aussi un moyen d'appropriation des richesses locales par les habitants. Un Géoparc travaille à faire prendre conscience par ces derniers et par les visiteurs, de la place singulière de l'Homme sur sa planète, des enjeux du bouleversement climatique en cours.

Ce concept de Géoparc est né à la fin des années 90 de l'expérience développée à Digne-les-Bains par la Réserve géologique ; depuis novembre 2015, il est devenu un programme à part entière de l'UNESCO et constitue le troisième type de territoire à porter la marque de cette organisation mondiale à côté des *Réserves de Biosphère* et de la liste du *Patrimoine mondial*.

En Haute-Provence ?

L'UNESCO Géoparc de Haute-Provence, plus ancien Géoparc en France et berceau de tous les Géoparc dans le monde est actuellement porté par la Communauté d'agglomération Provence-Alpes-Agglomération qui a conclu une Entente intercommunale avec la Communauté de communes du Sisteronais-Buëch. Il passe en 2020, de 60 à 67 communes (2180 km² et 59.000 habitants). Son siège se trouve au Musée-Promenade à Digne-les-Bains qui héberge aussi le secrétariat du réseau mondial des Géoparc (GGN).

Actuellement, 5 routes de découverte touristique sont équipées : deux au départ de Sisteron et trois au départ de Digne. Elles seront complétées et adaptées pour prendre en compte les nouvelles communes.

Un réseau de 130 partenaires engagés dans la valorisation de leur territoire et de leur terroir s'est constitué au fil des ans. Ce sont des professionnels des activités de pleine nature, des hébergeurs, des producteurs ou des artisans, des restaurateurs et aussi des musées et des structures d'animation.

Le Géoparc propose aux écoles de son territoire des animations appelées « Je vis dans un Géoparc » qui font découvrir le patrimoine de proximité.

L'UNESCO Géoparc de Haute-Provence est aussi partenaire de manifestations sur le territoire : fêtes de la randonnée, foires, trails, ...

Dès la fin de l'année 2019, le Géoparc va entamer la rédaction de son Plan de gestion quadriennal. Des ateliers de réflexion et d'échange seront organisés sur tout le territoire ; ils seront ouverts à tous : élus municipaux, acteurs socio-professionnels, habitants. L'équipe du Géoparc attend de vous y rencontrer.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

- Lexi MAGNAN-BAYLE, née le 14 juillet 2019, fille de Charlène ROTTIERS et Jauffrey MAGNAN-BAYLE
- Marius MASSE, né le 27 juillet 2019, fils de Chloé MORILLON et Alain MASSE
- Charly MICHEL, né le 13 septembre 2019, fils de Marlène MIELVAQUE et Sylvain MICHEL

MARIAGES

- Laurie SILVE et Régis RODRIGUEZ, le 29 juin 2019
- Didier MICHEL et Olivier LANDRIN, le 13 juillet 2019

DÉCÈS

- Gilbert NALDI, le 04 mars 2019 (à Frontignan)
- Monique CARTA, le 06 mars 2019 (à Digne)
- Bernard DU COLOMBIER, le 11 mars 2019 (à Le Teil)
- Odette VIAL, le 22 mars 2019 (à Marseille)
- Gérard ROUSSET, le 19 avril 2019 (à Digne-les-Bains)
- Jean TURREL, le 14 mai 2019 (à Vassy)
- François LOCATELLI, le 27 juin 2019 (à Gap)

ANIMATIONS A VENIR

- **Lundi 23 décembre 2019 - Cinéma à Chabanon** : Séances à 18h et 20h30 dans la salle Sérente
- **Mardi 24 décembre 2019 - Passage du père Noël** : A 15h arrivée du Père Noël à Chabanon, distribution de friandises
- **Jeudi 26 décembre 2019 - Loto à Chabanon** : Salle Sérente
- **Samedi 28 décembre 2019 - Loto de la FNACA** : A 17h45, à l'ancien gymnase, maison des jeunes, à Seyne.
- **Dimanche 29 décembre 2019 - Loto de Fort et Patrimoine** : A 17h30, à l'ancien gymnase, maison des jeunes, à Seyne.
- **Mercredi 1er janvier 2020 - Loto de l'USB Basket** : A 17h30, à l'ancien gymnase, maison des jeunes, à Seyne.
- **Vendredi 3 janvier 2020 - Loto de l'école maternelle de Seyne** : A 17h30, à l'ancien gymnase, maison des jeunes, à Seyne.

ANIMATIONS A VENIR

- Samedi 1er février - 50 ans de Chabanon : Voir programme en page 9 du présent bulletin.
- Dimanche 16 février 2020 - Loto du collège : A 18h, à l'ancien gymnase, maison des jeunes, à Seyne.
- Mercredi 19 février 2020 - Loto d'Anima Seyne : A 18h, à l'ancien gymnase, maison des jeunes, à Seyne.
- Dimanche 23 février 2020 - Loto des pompiers : A 18h, à l'ancien gymnase, maison des jeunes, à Seyne.
- Mercredi 26 février 2020 - Loto de Fort et Patrimoine : A 18h, à l'ancien gymnase, maison des jeunes, à Seyne.
- Samedi 21 mars - 2ème barquette Cup : A Chabanon

JUMELAGE AVEC FILETTINO

Après notre visite à Filettino en avril 2018, l'année 2019 aurait dû être celle de la réception à Selonnet de la nouvelle équipe municipale de notre village jumeau, avec son maire M. Gianni TAURISANO élu en mai 2018. Mais submergé par les tâches liées à ses nouvelles fonctions, celui-ci n'a pu trouver le temps de venir jusqu'à Selonnet. Il a tenu, néanmoins, à réitérer par plusieurs conversations téléphoniques l'importance qu'il accorde à notre jumelage et son invitation à rencontrer les selonnois à Filettino dès que possible ■

INFO MAIRIE

Horaires d'ouverture au public *(en orange l'heure de levée du courrier au guichet)*

Lundi / Mardi : 8h30-12h et 13h30-16h *(15h)*

Mercredi : 8h30-12h *(15h à la boîte aux lettres extérieure)*

Jeudi / Vendredi : 8h30-12h et 13h30-16h *(15h)*

Samedi : 9h-12h *(11h)*

Permanence des élus : le mercredi de 10h à 12h (sans rendez-vous)

Permanence du maire : le lundi (jour) et mercredi (matin) sur rendez-vous

Directeur de la publication : Benoît CAZÈRES

Equipe de rédaction : Benoît CAZÈRES, Claudie BARLES-GRAMBERT, Laurent PASCAL.

Bulletin imprimé sur du papier issu à 50% de fibres recyclées et à 50% de fibres issues de forêts certifiées.